

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le trente mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINET Claude, Maire.

PRESENTS : (17)

Mesdames et Messieurs MARTINET Claude – GEYNET Alain – GARNIER Madeleine-
LEFEVRE Jean-Claude - CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert –
MURGUET Marc – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis –
DESCOLLONGES Sandrine – LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric.

ABSENTS EXCUSES : (6)

Mme BERGEN Géraldine qui a donné procuration à Mme MARTIN Marie-José
Mr ERNESTINE Rémi qui a donné procuration à Mr BILANCINI Denis
Mme LAGET Florence qui a donné procuration à Mme CHANCEL Claire
Mr SIMOND Martine qui a donné procuration à Mr LEFEVRE Jean-Claude
Mme ARMANDI Christelle qui a donné procuration à Mme BOFFA Anny
Mme BUISSON Jeanne qui a donné procuration à Mr MARTINET Claude

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GARNIER Madeleine

ORDRE DU JOUR

**Délibération n° 20173003-01
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de parcourir le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2017.

Après lecture et observations sur le procès-verbal, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2017.

**Délibération n° 20173003-02
BUDGET GENERAL
APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016**

CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR Madame Catherine LUTZ, Receveur Municipal, Trésorier d'Aramon.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Claude MARTINET, Maire de MONTFRIN, **à l'unanimité**,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de la **COMMUNE** de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération n° 20173003-03
BUDGET GENERAL
APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Après que Monsieur le Maire se soit retiré,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEFEVRE Jean-Claude délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Claude MARTINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ainsi que le compte de gestion 2016.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE						
Résultats reportés.....		298 951.71 €		29 667.26 €		328 618.97 €
Opérations de l'exercice.....	2 442 585.33 €	2 801 244.69 €	952 160.80 €	772 065.55 €	3 394 746.13 €	3 573 310.24 €
TOTAUX.....	2 442 585.33 €	3 100 196.40 €	952 160.80 €	801 732.81 €	3 394 746.13 €	3 901 929.21 €
Résultats de clôture.....		657 611.07 €	150 427.99 €			507 183.08 €
Restes à réaliser.....			60 725.25 €	30 942.00 €	29 783.25 €	
TOTAUX CUMULES.....		657 611.07 €	211 153.24 €	30 942.00 €	29 783.25 €	507 183.08 €
RESULTATS DEFINITIFS.		657 611.07 €	180 211.24 €			477 399.83 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
Ont signé au registre des délibérations :

POUR(22) : GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire – THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi – LABAUME Janic – BOFFA Anny – DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

CONTRE :

ABSTENTION :

NON PARTICIPATION AU VOTE : Monsieur MARTINET Claude

Délibération n° 20173003-04
BUDGET GENERAL
AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2311-5,
Vu l'instruction M14,
Vu l'état de la dette,
Vu l'approbation du compte de gestion de 2016,
Vu le compte administratif de 2016,
Vu la délibération du 16 novembre 2016 relative à la dissolution du syndicat intercommunal du collège d'Aramon et à l'approbation de la répartition de l'actif et du passif entre les collectivités membres,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée générale, suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de 2016, de procéder à l'affectation des résultats au budget primitif de 2017 :

- Vu :
- ⌚ l'excédent de fonctionnement de **657 611.07 €**
 - ⌚ le résultat déficitaire d'investissement de **150 427.99 €**
 - ⌚ le résultat excédentaire suite à la dissolution du syndicat du collège d'Aramon, revenant à la commune et devant être repris au compte 002 du budget primitif 2017 : **1 475.07 €**

Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un solde négatif de **29 783.25 €**

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

- ⌚ en recette de fonctionnement compte 002 : **478 874.90 €**
- ⌚ en recette d'investissement au compte 1068 : **180 211.24 €**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de valider l'affectation des résultats comme indiqué ci-dessus.

Délibération n° 20173003-05
BUDGET GENERAL
FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Vu les résultats de clôture de l'exercice 2016,
Considérant les projets d'investissement 2017, Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les taux de la fiscalité locale restent inchangés.
Monsieur le Maire propose en conséquence aux membres du Conseil municipal de reconduire les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2017 :

TAXES	ANNEE 2015 RAPPEL	ANNEE 2016 RAPPEL	TAUX VOTES POUR L'ANNEE 2017
<i>Taxe Habitation</i>	14.33	14.33	14.33
<i>Taxe Foncière</i>	26.51	26.51	26.51
<i>Taxe Foncière Non-Bâtie</i>	60.00	60.00	60.00

Le conseil municipal, après en avoir ouï l'exposé de Mr Le Maire, à la majorité
(pour : 18 ; contre : 0 ; abstentions : 5),

- DECIDE de reconduire les taux des 3 taxes pour l'année 2017 comme indiqué ci-dessus.

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi.
 ABSTENTIONS : (5) LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

Délibération n° 20173003-06
BUDGET GENERAL
REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT POUR LE
PROGRAMME DE LA GENDARMERIE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que toute modification des autorisations de programme et des crédits de paiement doit être validée par le conseil municipal.

Vu la délibération du 29 avril 2014 mettant en place les Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiement pour les travaux de la gendarmerie,

Vu les délibérations du 26 février, 12 novembre 2015 et 4 février 2016 modifiant ces derniers,

Vu les dépenses restantes à payer pour 2017, il est proposé au conseil municipal de se prononcer, sur la modification des autorisations de programmes et des crédits de paiement pour les travaux de la gendarmerie de la façon suivante :

Pour mémoire état des AP /CP délibération du 04/02/2016

Travaux de rénovation des bureaux et des logements de la gendarmerie :

INTITULE	AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016
DEPENSES				
Marché de travaux de la gendarmerie	916 784.33 €	287 454.46 €	540 563.95 €	88 765.92 €
RECETTES				
Financement prévisionnel :				
Autofinancement		287 454.46 €	0.00 €	84 180.02 €
Emprunt		0.00 €	540 563.95 €	
Remboursement trop payé				4 585.90 €

Nouvelle proposition :

INTITULE	AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	REVISION AP 2017	CP 2017
DEPENSES						
Marché de travaux de la gendarmerie	916 784.33 €	287 454.46 €	540 563.95 €	63 884.76 €	-17 381.16 €	7 500.00 €
RECETTES						
Financement prévisionnel :						
Autofinancement		287 454.46 €	0.00 €	0.00 €		
Emprunt		0.00 €	540 563.95 €	63 884.76 €		
Remboursement trop payé						4 585.90 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme / crédits de paiement au titre de l'année 2017 pour les travaux de rénovation des bureaux et des logements de la gendarmerie dans les conditions évoquées ci-dessus.

**BUDGET GENERAL
BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion 2016,
Vu le compte administratif 2016,
Vu le projet de budget primitif 2017,
Vu l'état de la dette,
Vu le dossier budgétaire 2017,

Soumet aux membres du Conseil Municipal le vote du budget primitif 2017 de la commune qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
· Section fonctionnement :	3 178 878.83 €	3 178 878.83 €
· Section d'investissement :	1 952 317.24 €	1 952 317.24 €

Le Conseil municipal, **à la majorité** (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 5)

- Approuve le Budget Primitif Principal 2017.

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi.
ABSTENTIONS : (5) LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

**Délibération n° 20173003-08
BUDGET ANNEXE DE L'EAU
COMPTE DE GESTION 2016**

CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR Madame Catherine LUTZ, Receveur Municipal, Trésorier d'Aramon.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Claude MARTINET, Maire de MONTFRIN, **à l'unanimité**,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif EAU de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016

2° Statuant sur l'exécution du Budget EAU de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération n° 20173003-09

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU
COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Après que Monsieur le Maire se soit retiré,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEFEVRE Jean-Claude délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Claude MARTINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ainsi que le compte de gestion 2016

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés.....		129 523.94 €		20 485.02 €		150 008.96 €
Opérations de l'exercice.....	575 765.78 €	606 570.70 €	74 075.67 €	92 689.54 €	649 841.45 €	699 260.24 €
TOTAUX.....	575 765.78 €	736 094.64 €	74 075.67 €	113 174.56 €	649 841.45 €	849 269.20 €
Résultats de clôture.....		160 328.86 €		39 098.89 €		199 427.75 €
Restes à réaliser.....			18 619.79 €	15 936.47 €	2 683.32 €	
TOTAUX CUMULES.....		160 328.86 €	18 619.79 €	55 035.36 €	2 683.32 €	199 427.75 €
RESULTATS DEFINITIFS.....		160 328.86 €		36 415.57 €		196 744.43 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
Ont signé au registre des délibérations :

POUR(22) : GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire – THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi – LABAUME Janic – BOFFA Anny – DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

CONTRE :

ABSTENTION :

NON PARTICIPATION AU VOTE : Monsieur MARTINET Claude

**Délibération n° 20173003-10
BUDGET ANNEXE DE L'EAU
AFFECTATION DES RESULTATS 2016**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2311-5,

Vu l'instruction M49,

Vu l'état de la dette,

Vu l'approbation du compte de gestion de 2016

Vu le compte administratif de 2016

Monsieur le Maire demande à l'assemblée générale, suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de 2016, de procéder à l'affectation des résultats au budget primitif de 2017 :

Vu :

⌚ l'excédent de fonctionnement de **160 238.86 €**

⌚ le résultat excédentaire d'investissement de **39 098.89 €**

Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un solde négatif de **2 683.32 €**

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

⌚ en recette de fonctionnement compte 002 : **160 328.86 €**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- DECIDE de valider l'affectation des résultats comme indiqué ci-dessus.

**Délibération n° 20173003-11
BUDGET ANNEXE DE L'EAU
FIXATION DU TARIF DE L'EAU**

Vu l'affectation des résultats 2016 reportée,

Vu les dépenses et les recettes du budget primitif 2017 de l'eau,

Considérant que l'ensemble des sections s'équilibrent sans augmentation du prix de l'eau,

Il est proposé de reconduire le même tarif, soit 1.20€ par m3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**,
(pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 5)

- DECIDE de reconduire le même tarif à compter du 1^{er} avril 2017.

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude –
CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND
Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence –
BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi.
ABSTENTIONS : (5) LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

**Délibération n° 20173003-12
BUDGET ANNEXE DE L'EAU
BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2016,

Vu le compte administratif 2016,

Vu le projet de budget primitif 2017,

Vu l'état de la dette,

Vu le dossier budgétaire 2017,

Soumet aux membres du Conseil Municipal le vote du budget primitif 2017 de l'eau qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
⌚ Section fonctionnement :	795 837.86 €	795 837.86 €
⌚ Section d'investissement :	349 779.22 €	349 779.22 €

Le conseil municipal, **à la majorité** , (Pour :18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 5)

➤ APPROUVE le budget primitif de l'eau 2017

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi.

ABSTENTIONS : (5) LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

Délibération n° 20173003-13
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
COMPTE DE GESTION 2016

CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR Madame Catherine LUTZ, Receveur Municipal, Trésorier d'Aramon.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Claude MARTINET, Maire de MONTFRIN, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif **ASSAINISSEMENT** de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget **ASSAINISSEMENT** de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération n° 20173003-14
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Après que Monsieur le Maire se soit retiré,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEFEVRE Jean-Claude délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Claude MARTINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ainsi que le compte de gestion 2016

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés.....		26 540.93 €	35 185.30 €		35 185.30 €	26 540.93 €
Opérations de l'exercice.....	260 985.89 €	346 370.59 €	103 472.34 €	153 671.92 €	364 458.23 €	500 042.51 €
TOTAUX.....	260 985.89 €	372 911.52 €	138 657.64 €	153 671.92 €	399 643.53 €	526 583.44 €
Résultats de clôture.....		111 925.63 €		15 014.28 €		126 939.91 €
Restes à réaliser.....			35 424.15 €	10 640.00 €	24 784.15 €	
TOTAUX CUMULES.....		111 925.63 €	35 424.15 €	25 654.28 €	24 784.15 €	126 939.91 €
RESULTATS DEFINITIFS.....		111 925.63 €	9 769.87 €			102 155.76 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

POUR(22) : GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire – THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi – LABAUME Janic – BOFFA Anny – DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

CONTRE :

ABSTENTION :

NON PARTICIPATION AU VOTE : Monsieur MARTINET Claude

**Délibération n° 20173003-15
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DES RESULTATS 2016**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2311-5,

Vu l'instruction M49,

Vu l'état de la dette,

Vu l'approbation du compte de gestion de 2016

Vu le compte administratif de 2016

Monsieur le Maire demande à l'assemblée générale, suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de 2016, de procéder à l'affectation des résultats au budget primitif de 2017 :

Vu :

① l'excédent de fonctionnement de **111 925.63 €**

① le résultat excédentaire d'investissement de **15 014.28€**

Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un solde négatif de **24 784.15 €**

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

① en recette de fonctionnement compte 002 : **102 155.76 €**

① en recette d'investissement au compte 1068 : **9 769.87 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de valider l'affectation des résultats comme indiqué ci-dessus.

Délibération n° 20173003-16
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
FIXATION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT

Vu l'affectation des résultats 2016 reportée,

Vu les dépenses et les recettes du budget primitif 2017 de l'assainissement,

Considérant que l'ensemble des sections s'équilibrent sans augmentation du prix de l'assainissement,

Il est proposé de reconduire le même tarif, soit 1.60 € par m3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,
(pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 5)

- **DECIDE** de reconduire le même tarif à compter du 1^{er} avril 2017.

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude –
CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND
Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence –
BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi.
ABSTENTIONS : (5) LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

Délibération n° 20173003-17
BUDGET PRIMITIF 2017

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2016,

Vu le compte administratif 2016,

Vu le projet de budget primitif 2017,

Vu l'état de la dette,

Vu le dossier budgétaire 2017,

Soumet aux membres du Conseil Municipal le vote du budget primitif 2017 de l'assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
⌚ Section fonctionnement :	453 406.76 €	453 406.76 €
⌚ Section d'investissement :	358 675.15 €	358 675.15 €

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 5)

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'assainissement 2017.

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude –
CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND
Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence –
BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi.
ABSTENTIONS : (5) LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

DELIBERATION 20173003-18
MODIFICATION DELIBERATION DU 15.04.14
(INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS)
INTEGRATION NOUVELLE VALEUR INDICE BRUT TERMINAL

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des nouvelles dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Maires et des Adjointes, et l'invite à délibérer,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,

Vu le Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification des décrets relatifs aux indices et aux rémunérations de la fonction publique,

Considérant que le décret susvisé a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique servant au calcul des indemnités de fonction des élus locaux,

Considérant que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes,

Il convient de modifier la délibération du 15 avril 2014 portant approbation des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes,

Après en avoir délibéré, **à la majorité, (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 5)**

➤ **MODIFIE** la délibération du 15 avril 2014 portant approbation des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes,

➤ **DIT** qu'à compter du 1 janvier 2017, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est calculé suivant le nouvel indice brut terminal de la fonction publique en vigueur.

➤ **PRECISE** que les taux déterminés par la délibération du 15 avril 2014 restent inchangés à savoir :

- Maire : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- Adjointes : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain - GARNIER Madeleine - LEFEVRE Jean-Claude -
CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard - MARTIN Marie-José - MONTAY Robert - MURGUET Marc - SIMOND
Martine - LAMOUREUX Jean-Paul - AUDIBERT Marie-Françoise - BILANCINI Denis - LAGET Florence -
BUISSON Jeanne - BERGEN Géraldine - DESCOLLONGES Sandrine - ERNESTINE Rémi.
ABSTENTIONS : (5) LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge - TREMOULET Eric - ARMANDI Christelle.

Délibération n° 20161003-19
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU PONT DU GARD

Par délibération en date du 2 avril 2013, le Conseil communautaire a engagé l'élaboration du Programme Local de l'Habitat.

Le PLH est constitué des pièces suivantes :

- Un diagnostic faisant l'état des lieux du logement et de l'habitat sur le territoire,
- Un document d'orientations comprenant les principes et objectifs du programme,
- Le programme d'actions détaillé.

Conformément aux articles L.302-2 et R.302-8 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de PLH arrêté par le Conseil Communautaire le 6 février 2017 est transmis aux communes et aux organes compétents chargés de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis. Le processus d'adoption du PLH est détaillé dans le schéma ci-joint.

Après avoir pris en compte l'avis de l'Etat et du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement – qui émettent un avis sous deux mois - et avoir procédé à d'éventuelles modifications en réponse aux demandes du Préfet, la CCPG sera invitée à délibérer pour adopter le PLH. La délibération publiée adoptant le PLH devient exécutoire deux mois après sa transmission au représentant de l'Etat.

Le diagnostic, restitué en comité de pilotage le 24 février 2014, met en exergue les enjeux suivants :

- Un territoire multipolaire fortement contraint par le risque inondation.
- Une croissance démographique forte et un desserrement des ménages induisant d'important besoins en logements.
- Le territoire attire des jeunes ménages d'actifs plutôt aisés venus des espaces proches.
- Des niveaux de revenus supérieurs au département mais 61% des ménages sont en dessous de 100% des plafonds HLM.

Seules 4 communes disposent d'une offre en logements locatifs sociaux.

- Un potentiel de reconquête du parc existant important sur la CCPG (logements vacants, logements potentiellement indigne,...).
- Une prépondérance du logement individuel et des grandes typologies sur le territoire.

En réponse à ces enjeux, le document d'orientations présenté le 23 mars 2016 en comité de pilotage, définit 6 grands axes :

- Axe 1 : Produire des logements dans un souci d'équilibre territorial
- Axe 2 : Maîtriser la ressource foncière et l'étalement urbain
- Axe 3 : Améliorer les conditions de vie dans l'existant
- Axe 4 : Assurer une diversification de l'offre
- Axe 5 : Garantir l'accès et le maintien au logement pour tous
- Axe 6 : Rendre le PLH opérationnel

La mise en œuvre concrète de ces orientations a été déclinée sous forme d'un programme d'actions présenté le 17 novembre 2016 en comité de pilotage. Il comporte 8 actions, à savoir :

[Action 1 : Produire 280 logements par an selon la répartition territoriale validée](#)

Action 2 : Mettre en place une politique foncière, en appui de la réalisation des objectifs du PLH

[Action 3 : Mettre en place un dispositif opérationnel type OPAH à l'échelle des communes de la CCPG](#)

[Action 4 : Relayer les dispositifs pour lutter contre la vacance et la précarité énergétique](#)

[Action 5 : Développer l'offre en logements locatifs à loyers modérés à l'échelle de la CCPG](#)

[Action 6 : Développer la connaissance et travailler sur les pistes de réponses aux besoins des publics « spécifiques »](#)

[Action 7 : Mettre en œuvre un dispositif de pilotage et de conduite du PLH](#)

[Action 8 : Mettre en place un Observatoire de l'habitat](#)

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur le nombre de logements à produire en 6 ans qui figure dans l'étude et qui ressort à 222 (soit 217 ménages supplémentaires, 340 à 375 personnes, dont forcément des enfants) sans intégrer les contraintes telles que la capacité des écoles ou celle de la station d'épuration)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité**,
(pour :18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 5)

• Emet un avis défavorable sur les orientations et programme d'actions sur PLH arrêté de la Communauté de Communes du Pont du Gard,

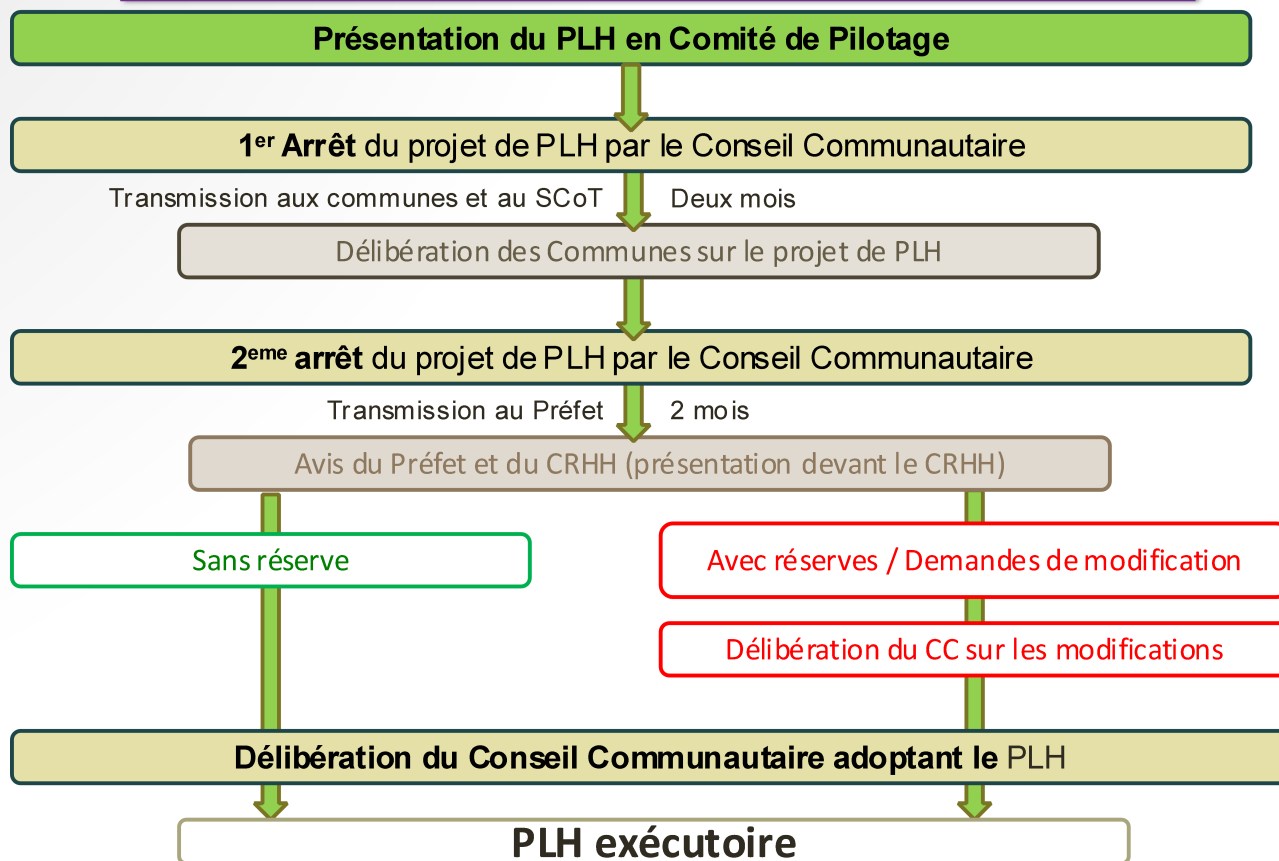
• Autorise Monsieur le Maire à transmettre cet avis à la Communauté de Communes dans les meilleurs délais.

Support intégral joint au présent rapport

Il est proposé au conseil communautaire d'arrêter le projet de PLH avec les éléments présentés.

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude –
 CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND
 Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence –
 BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi.
 ABSTENTIONS : (5) LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

Le processus d'adoption du PLH



{ 28 }

Echs – Assistance à la réalisation du PLH de la Communauté de Communes du Port du Gard – Phase Programme d’actions – Comité de Pilotage du 17 novembre 2016

20°) QUESTIONS DIVERSES

- Horaires des conseils municipaux :
 - ✓ de mai à août 20 heures 30
 - ✓ septembre à avril 18 heures 30
- Organisation des prochaines élections présidentielles

L'ordre du jour étant épuisé
 et en l'absence d'autres interventions,
 Monsieur le Maire clôt la séance à 20 heures 30.